



Problème avec un huissier

Par **nanou69LYON**, le **25/03/2015** à **13:44**

Bonjour à tous,

Je me permets de vous écrire pour avoir des réponses à mes questions si possible;

Dans un premier temps je relate les faits, nous sommes en procédure d'injonction de payer avec une personne qui nous doit une grosse somme d'argent. Nous avons donc fait une signification d'ordonnance d'injonction de payer datant du 18/09/2013. Nous sommes passé au tribunal le 05/12/2013, la personne à été donc condamnée à payer la somme dans son intégralité, mais cette personne n'a pas fait appel, elle a prit un avocat qui s'est accroché avec notre huissier. Celui-ci a décidé de nous assigner en justice pour obtenir un octroi de délais de paiement (avant de se dé saisir de l'affaire se rendant compte que la débitrice lui mentait). Cet octroi de délais de paiement à été accepté, la débitrice devait alors contracter un prêt pour le 15 novembre chose qu'elle n'a pas pu faire.

Et donc depuis notre huissier attend que sa passe, en deux en de procédure nous avons eu 3 courriers de sa part, l'un étant pour nous signifier que madame X était prête à nous rembourser, le second nous demandant d'écrire au tribunal pour demander le titre exécutoire de la grosse et la notification (en gros faire son travail) et accrochez-vous bien le troisième pour nous dire en gros que si on n'était pas satisfait on pouvait aller voir ailleurs.

Je suis très surprise qu'un cabinet d'huissier qui s'est déjà gracieusement payé en ce qui concerne la provision d'un montant de 800€ soit déjà régularisé, alors que nous n'avons toujours pas eu un centimes qui soit rentré dans notre escarcelle. On se fait parler comme a du poisson pourrit, de plus la débitrice à verser des sommes d'argent, on ne sait pas quel en est le montant, de surcroît la saisie sur salaire qui date de 1 ans et demi vient apparemment d'être accepté pour un montant de 300€ par mois mais on ne sait pas quand elle va prendre effet.... plein d'interrogation

Donc mes questions sont les suivantes:

Est ce que je peux récupérer la provision, mon dossier pour le confier à quelqu'un d'autre de plus sérieux?

Est il normal qu'un huissier récupère l'argent de la débitrice pour se payer avant de rembourser en partie sa cliente?

Faut-il prendre un avocat et attaquer le cabinet en justice dans le sens ou, 3 courriers en 3 ans et des appel d'au moins 1 fois par mois pour savoir ce qu'il en est (même si ils ne savent

jamais rien ou que rien n'à avancé) je trouve l'histoire un peu grotesque et cocasse à la fois?

Que faire je suis relativement perdu dans cette histoire et je suis fatigué de me battre dans un premier temps avec la débitrice et maintenant avec le cabinet d'huissier.....

J'espère que vous pourrez m'aiguiller et me répondre...

Merci par avance

Cordialement
Anais

Par **ibaba28**, le **27/03/2015** à **19:08**

DEpuis 30.09.2010 le tribunal m a condamné à payer ma dette chose faite et la lhuissier de justice me reclame de lui payer ses frais alors sur l odonnance du juge les frais de lhuissier etait compris dedans au bout de 2 ans passer il me les reclame qu elle est la solution